

Engagez-vous en signant

LA CHARTE DE L'ÉCO-MARIN

La mer est ma compagne, mon défi, l'objet de mes rêves et l'un de mes derniers espaces de liberté. Je sais que chacun de mes faits et gestes a une incidence sur son devenir, sur ce que mes enfants y trouveront, sur les animaux qu'ils pourront y rencontrer et sur la qualité de ses eaux. Pour qu'elle ne devienne pas un espace sacrifié, un lieu pollué ou règlementé à outrance, je prends dès maintenant mes responsabilités. Je m'informe sur les conséquences de mes actes et je m'engage en connaissance de cause.



- ART. 1 -** Je ne jetterai aucun débris non biodégradable par-dessus bord. Pour cela, je prends avant de partir toutes les dispositions nécessaires pour n'embarquer que le minimum d'emballages, prévoir des solutions de tri et de rangement afin de conserver ces déchets à bord, puis de faciliter leur gestion à terre.
- ART. 2 -** J'utilise les infrastructures portuaires mises à disposition pour déposer mes déchets et ainsi limiter ma pollution. Je m'intéresse à la gestion du port. S'il est peu ou mal équipé, je prend le temps de dialoguer avec les agents et les responsables pour les sensibiliser et les encourager à s'investir en réclamant des aménagements là où il n'en existe pas.
- ART. 3 -** Au moment de choisir et d'acheter un antifouling ou un produit d'entretien pour mon bateau, j'agis en consommateur responsable : je privilégie systématiquement ceux qui sont les plus respectueux de l'environnement. Je carène uniquement sur les zones prévues à cet effet.
- ART. 4 -** Pour la vaisselle, l'entretien et la toilette, j'utilise des produits ménagers, détergents, savons et shampoings naturels et biodégradables. Je limite ma consommation d'eau douce, à terre comme en mer.
- ART. 5 -** J'équipe mon bateau de réservoirs de stockage pour les eaux noires et les eaux grises. Je privilégie les équipements portuaires lorsque je suis sur catway.
- ART. 6 -** En mer, j'observe et je signale tout ce qui peut contribuer à identifier rapidement une source de pollution (nappe de déchets, hydrocarbures, oiseaux morts, conteneurs flottants, bateaux en dégazage...) et favorise ainsi une intervention pour en limiter l'impact. Moi-même, je fais le plein de mes réservoirs en utilisant un matériel adapté pour éviter tout débordement.
- ART. 7 -** Je privilégie les corps-morts et les mouillages installés par les autorités locales aux ancres forains, toujours préjudiciables aux herbiers, aux récifs coraliens et à la faune qui s'y dissimule. Si je n'ai pas le choix, j'ancre de préférence sur des fonds sableux.
- ART. 8 -** Je respecte la limitation de vitesse à proximité des îlots et des chenaux d'accès (2 à 3 noeuds) pour ne pas affoler les animaux par le bruit ni détruire les berges par l'onde des vagues.
- ART. 9 -** Si j'envisage de débarquer sur un îlot inhabité par l'homme, je vérifie que celui-ci n'est pas protégé, ni interdit en période de nidification. Je tiens mon chien en laisse et je m'éloigne si les oiseaux «alarment».
- ART. 10 -** Je limite ma pêche ou ma chasse à ma consommation personnelle et je remets en place les pierres ou le sable retournés pour permettre à la vie de la microfaune qui s'y développe de se poursuivre normalement après mon passage.
- ART. 11 -** Je respecte les zones de vie des mammifères marins. Si je veux les observer, j'approche doucement tout en conservant une distance suffisante pour ne pas les déranger. Je limite mon temps d'observation et n'impose pas ma présence s'ils manifestent des signes de lassitude.
- ART. 12 -** J'ai pris connaissance des lois et réglementations relatives à la pollution en mer et à la protection des animaux. Je m'engage à les respecter.
- ART. 13 -** En adhérant à cette charte, je deviens «ambassadeur de la mer» auprès des autres usagers, des autorités locales et des gouvernements.

ASSOCIATION ÉCHO MER
8 quai Georges Simenon - 17000 La Rochelle
05 46 41 04 81
www.echo-mer.com / echomer@wanadoo.fr



Nom :

Prénom :

Signature :